

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 11 juillet 2016

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du sept juillet 2016, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le onze juillet 2016 à vingt heures trente minutes sous la présidence du Maire, Madame Véronique MASSON, et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents : Véronique MASSON, Marc FONTAINE, François CHESNEL, Danielle DUBERT, Benoit MAUGER, Evelyne OZOUF, Stéphane PÉTRI.

Absents excusés : Béatrice TURBATTE, Bernard LEMANISSIER, Céline CASTEL, Jean-Paul DELALANDE, Maryline HÉLIARD, Patricia LEROUX, Claude MARTIN.

Pouvoirs : Béatrice TURBATTE à Véronique MASSON, Jean-Paul DELALANDE à Evelyne OZOUF, Claude MARTIN à Benoit MAUGER.

1/ ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Marc FONTAINE est élu secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu de conseil du 2 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

3/ CHOIX DES ENTREPRISES CONCERNANT LES TRAVAUX 2016

Réfections des toitures de la mairie et de l'église

Les toitures de la mairie et de l'église méritent d'être nettoyées. Nous avons reçu 3 devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise RENOV' CONCEPT pour un montant de 1.600 € HT pour la Mairie et de 1.170 € HT pour l'Église.

Aménagement du grenier du garage

La municipalité souhaite aménager le grenier du garage situé au Presbytère. Nous avons reçu 3 devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise GONTHIER pour un montant de 1.885,59 € HT.

Réseau eaux pluviales

La municipalité souhaite remplacer le système de caniveau situé Chemin de l'Églantine. Nous avons reçu 2 devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, de confier ces travaux à l'entreprise SOREL pour un montant de 2.991 € HT.

Concernant les problèmes d'eaux pluviales situés Rue du Jardin Céleri et suite à l'analyse faite par une entreprise, le conseil municipal souhaite constater l'ampleur des dégâts lors des prochaines pluies avant toute investigation.

Plaques de numéro de rue

La municipalité souhaite changer certaines plaques de numéro de rue car celles-ci sont illisibles. Un recensement a été fait. A ce jour, nous avons une cinquantaine de demandes. Pour 50 plaques en email, le tarif est de 11 € HT pièce.

4/ CHOIX DU CABINET POUR LE DIAGNOSTIC AD'AP

Dans le cadre de l'AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmé), la municipalité doit faire établir un diagnostic. Nous avons reçu 3 devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité, de confier ce diagnostic à la société ARCALIA pour un montant de 950 € HT.

5/ DÉLIBÉRATIONS CONCERNANT LE FONDS DE CONCOURS

- EFFACEMENT DE RÉSEAUX

La Communauté de communes a la compétence pour les effacements de réseaux d'éclairage public et de téléphone ; compétence gérée par le SDEC Énergie.

Par dérogation au principe d'exclusivité attaché aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), l'article L 5214-16, V, du code général des collectivités territoriales (CGCT), autorise le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres, à hauteur de 50% maximum.

Rue du Clos Joli et Chemin Francis Russel (suite aux intempéries neigeuses de mars 2013).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'apporter un fonds de concours de 27.327 € sachant que la totalité des travaux à charge de la communauté de communes s'élève à 54.654 €.

Hameau de Gruchy.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'apporter un fonds de concours maximum de 40.000 € ne connaissant pas à ce jour, le montant total des travaux.

- VOIRIE

La Communauté de communes a la compétence pour les investissements liés à la voirie.

Suite aux travaux **Rue de l'Église** (réfection des trottoirs) et **Chemin de l'Églantine** (voirie refaite suite à déformation due à des racines)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'apporter un fonds de concours maximum de 7.500 € sachant que la totalité des travaux s'élève à 15.494,63 €.

6/ DÉLIBÉRATION SUR LA MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Madame Le Maire présente au conseil municipal la proposition de périmètre de protection modifié (PPM) adressé par l'architecte des bâtiments de France dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme. Cette proposition résulte d'une analyse du paysage bâti et de l'environnement paysager autour de l'église et du château de LASSON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver la proposition de périmètre de protection modifié présenté sous réserve que soit revue la limite de ce périmètre sur les parcelles appartenant à Monsieur LERICQUE.

7/ QUESTIONS DIVERSES

a) Journées du patrimoine

L'église de ROSEL sera ouverte le samedi 17 septembre de 14 h à 18 h. Il est envisagé de programmer 1 visite commentée.

b) Signalisation du cimetière

Il a été demandé des panneaux indiquant le cimetière route de ROTS.

c) Sacs poubelles non ramassés

Chemin de Goodleigh, des sacs poubelles sont en attente de ramassage. Marc FONTAINE doit revoir ce problème.

d) Contrôles de gendarmerie

La vitesse des automobilistes lors de la traversée du hameau de Gruchy est toujours aussi élevée. Stéphane PETRI demande que la gendarmerie fasse des contrôles. Un courrier doit être envoyé à la gendarmerie de Bretteville l'Orgueilleuse.

e) Travaux RD 126

Un rendez-vous est prévu le 1^{er} septembre avec le service du département en charge de ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.